

Paraguay pour le blanchiment d'argent à grande échelle ces dernières années, il n'en demeure pas moins que la législation fiscale et les politiques de change actuelles doivent être revues et modifiées d'urgence.

324. Il faudrait en outre améliorer et intensifier la coordination et l'échange d'informations entre le Paraguay et les pays voisins, en particulier sur le mouvement des précurseurs.

325. L'Organe a envoyé une mission en Uruguay en février 2000. Il félicite le Gouvernement uruguayen pour la volonté politique affichée et les efforts déployés en vue d'assurer une mise en œuvre plus efficace des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et de mettre en place la législation et les institutions nationales de contrôle des drogues nécessaires. Le gouvernement devrait à présent s'attacher plus particulièrement à préserver et à développer ses structures déjà performantes de contrôle des drogues, afin d'en assurer la continuité institutionnelle et technique.

326. En Uruguay, les drogues ne semblent guère donner lieu à des abus et de vastes campagnes de prévention sont organisées périodiquement. Des études sur la toxicomanie devraient être menées à intervalles plus réguliers en utilisant une méthodologie cohérente afin de permettre aux autorités d'évaluer plus précisément les tendances de l'abus des drogues et ainsi de mieux adapter les programmes de prévention et de sensibilisation à la situation réelle.

327. En ce qui concerne les mesures de lutte contre le blanchiment d'argent, les opérations et les dépôts bancaires font l'objet de données détaillées en Uruguay. La Banque centrale devrait être invitée à contrôler et à évaluer régulièrement ces données, en vue de faciliter la détection des activités douteuses.

C. Asie

Asie de l'Est et du Sud-Est

Principaux faits nouveaux

328. Le Myanmar reste, dans le monde, la deuxième source d'héroïne et d'opium, mais la production illicite d'opium y a diminué ces dernières années. La culture illicite de pavot à opium est pratiquée dans une moindre mesure en République démocratique populaire lao et reste minime en Thaïlande et au Viet Nam. L'héroïne fabriquée

dans le Triangle d'Or est introduite clandestinement dans la province chinoise du Yunnan et acheminée vers l'est en direction de la côte et au-delà. Elle fait également l'objet d'un trafic à travers la République démocratique populaire lao et le Viet Nam vers la région autonome du Guanxi et la province chinoise du Guangdong. Suivant d'autres itinéraires importants de transit, l'héroïne du Triangle d'Or est acheminée vers les grandes villes de la péninsule de l'Asie du Sud-Est, où elle est soit vendue sur place sur les marchés illicites, soit réexpédiée vers d'autres régions du monde.

329. L'abus d'opiacés reste un grave problème dans les pays du bassin du Mékong⁴³ (Chine, République démocratique populaire lao, Myanmar et Viet Nam, notamment), où la prévalence de l'abus d'héroïne continue d'être liée au trafic de cette drogue. De récents travaux de recherche ont permis de constater que la quasi-totalité des cas d'infection à VIH décelés le long d'un circuit donné de trafic d'héroïne en Asie du Sud-Est étaient imputables au même sous-type de virus, à savoir le VIH-1, ce qui donne à penser que les infections se propagent en même temps que la pratique de l'injection.

330. En Asie de l'Est et du Sud-Est, la fabrication, le trafic et l'abus de stimulants de type amphétamine se sont considérablement accrus ces dernières années. Les laboratoires clandestins de fabrication de méthamphétamine poursuivent leurs activités de part et d'autre des frontières du Myanmar avec la Thaïlande et la Chine. Ces trois pays, ainsi que leurs voisins, ont fait état de saisies non négligeables, de la faiblesse des prix et d'une offre importante de stimulants. En Chine, des laboratoires clandestins de fabrication illicite de méthamphétamine – jusqu'ici concentrés le long du littoral – commencent à apparaître dans l'arrière-pays. Les saisies de stimulants de type amphétamine se sont nettement accrues dans la province chinoise du Yunnan. La voie maritime est souvent utilisée pour introduire des stimulants en contrebande au Japon et aux Philippines, qui ont tous deux signalé des saisies records de ces substances en 1999. Une fois chargés sur des embarcations le long des côtes chinoises, les stimulants sont introduits clandestinement dans ces pays ainsi que dans la province chinoise de Taiwan. Des livraisons de stimulants destinées au Japon sont également chargées en fraude dans les eaux territoriales de la République populaire démocratique de Corée.

331. Dans la quasi-totalité des grandes villes d'Asie de l'Est et du Sud-Est, les jeunes sont les principaux

consommateurs de stimulants de type amphétamine. La facilité avec laquelle la méthamphétamine fabriquée de façon illicite peut être obtenue et le nombre croissant de jeunes qui abusent de cette substance dans plusieurs pays de la région sont un sujet de préoccupation pour l'Organe.

332. Une autre tendance inquiétante se dessine en matière de stimulants: dernièrement, les saisies et le nombre de consommateurs de MDMA (ecstasy) ont fortement augmenté dans certains pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est et l'accroissement de la demande illicite de cette substance psychotrope dans la région risque d'en susciter une fabrication locale à grande échelle. La majeure partie de la MDMA (ecstasy) saisie dans la région avait été fabriquée clandestinement dans des pays d'Europe, principalement aux Pays-Bas. Il n'est pas exclu que des laboratoires installés à la frontière entre le Myanmar et la Thaïlande fabriquent déjà de la MDMA (ecstasy) relativement peu coûteuse à usage local.

Adhésion aux traités

333. La Mongolie est devenue partie à la Convention de 1971 en mars 2000.

334. Le Cambodge et la République populaire démocratique de Corée restent les deux seuls États d'Asie de l'Est et du Sud-Est à n'être parties à aucun des traités internationaux sur le contrôle des drogues. Le Cambodge est le seul État signataire du mémorandum d'accord de 1993 relatif au contrôle des drogues conclu entre les pays du bassin du Mékong (Cambodge, Chine, Myanmar, République démocratique populaire lao, Thaïlande et Viet Nam) et le PNUCID qui n'ait pas adhéré aux traités en question. L'Organe espère que le Cambodge manifestera clairement son attachement au contrôle des drogues en devenant sans délai partie à ces traités. Il invite également la République populaire démocratique de Corée à participer aux efforts de la communauté internationale en adhérant aux traités.

335. L'Organe juge préoccupant que la Thaïlande n'ait pas encore adhéré à la Convention de 1988 bien que la législation interne requise sur le blanchiment d'argent, dont l'adoption était considérée comme le principal obstacle à surmonter avant l'adhésion à cette Convention, soit désormais en place depuis plus d'un an.

336. Le Viet Nam maintient sa position concernant les réserves émises à l'égard des dispositions de la Convention de 1988 relatives à l'extradition. L'Organe est d'avis que le retrait de ces réserves ne diminuerait en rien

l'aptitude du Viet Nam à poursuivre les auteurs d'infractions aux dispositions du droit interne en matière de drogues et lui demande donc instamment de reconsidérer cette question.

337. L'Organe invite la République démocratique populaire lao et la Mongolie à s'efforcer de mettre à jour leur législation et leur système administratif et, le cas échéant, à solliciter une aide internationale pour pouvoir se conformer pleinement aux dispositions de la Convention 1988 et devenir parties à cet instrument.

Coopération régionale

338. En janvier 2000, le Gouvernement japonais a organisé à Tokyo des conférences sur les opérations antidrogue, le droit maritime en matière de drogues, la collecte et l'analyse de renseignements sur le trafic de drogues et les stimulants de type amphétamine en Asie de l'Est et du Sud-Est. La conférence sur ce dernier thème visait à mieux coordonner la lutte contre le problème grandissant posé par la fabrication et le commerce illicites de stimulants de type amphétamine et contre le détournement de produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite de stimulants.

339. Les signataires du mémorandum d'accord de 1993 relatif au contrôle des drogues ont tenu de nouvelles réunions en 2000 pour examiner les progrès réalisés et préparer de nouvelles initiatives.

340. L'Organe se félicite de ce que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), à sa réunion ministérielle qui s'est tenue à Bangkok en juillet 2000, ait souligné l'importance du contrôle des drogues, notamment dans les efforts visant à réduire la menace que l'abus et le trafic de drogues font peser sur la sécurité et la stabilité des États membres de l'ANASE. À la suite de cette réunion, un congrès international, tenu à Bangkok en octobre 2000, a approuvé un plan d'action pour les États Membres de l'ANASE et la Chine qui arrête des objectifs, fixe des délais et énonce les mesures à prendre pour parvenir à débarrasser ces pays de la drogue.

341. En mai 2000, le bureau de l'Organe de contrôle des stupéfiants de la Thaïlande a accepté de former des fonctionnaires du Myanmar et de la République démocratique populaire lao à l'utilisation des techniques de télédétection pour la cartographie des zones consacrées à la culture du pavot à opium dans leurs pays respectifs. La coopération entre les autorités gouvernementales de Beijing et la Région administrative spéciale de Hong Kong

(Chine) a permis aux services de répression d'effectuer une saisie record de 17 tonnes de méthamphétamine cristallisée ("ice"). La Chine et les États-Unis ont signé en juin 2000 un accord visant à renforcer la coopération pour mettre fin au trafic illicite de drogues de part et d'autre de la frontière entre la Chine et le Myanmar.

Législation, politique et action à l'échelle nationale

342. La Chine a, en mai 2000, resserré encore davantage sa surveillance sur la distribution locale de l'éphédrine pour empêcher qu'elle ne soit détournée vers des laboratoires clandestins de fabrication de méthamphétamine installés dans le pays et en Asie du Sud-Est. Cela étant, les gouvernements des pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est doivent se rappeler que les laboratoires clandestins de production de méthamphétamine situés au Myanmar peuvent tenter de trouver des produits chimiques de substitution ou de nouvelles sources d'approvisionnement.

343. À Jakarta, environ 200 organisations non gouvernementales se sont entendues en février 2000 pour former une alliance leur permettant de regrouper leurs ressources en vue de lutter plus efficacement contre l'abus et le trafic illicite de drogues.

344. Au Japon, les services de police ont actualisé leur stratégie en matière d'abus et de trafic illicite de drogues. La stratégie révisée a également pour effet d'aligner davantage les procédures des services de police sur les dispositions de la Convention de 1988, ce qui permet aux autorités de mieux tirer parti de la technique des livraisons surveillées et de saisir des actifs dans des affaires d'infractions à la législation antidrogue.

345. Un nouveau programme de lutte contre la culture illicite de pavot à opium et la toxicomanie aux opiacés a été lancé dans les régions septentrionales de la République démocratique populaire lao. Il s'inscrit dans le cadre d'une stratégie sur six ans visant à éradiquer le pavot à opium, annoncée en 1999 par les pouvoirs publics.

346. En août 2000, le Conseil des ministres de la Thaïlande a approuvé une proposition du bureau de l'Organe de contrôle des stupéfiants relative à une stratégie globale ayant pour objet de remédier au problème des drogues dans chaque province. La stratégie proposée, d'une ampleur sans précédent, fait intervenir 10 ministères, des collectivités locales et des organisations indépendantes. Elle suppose un accroissement de la part

du budget national consacrée au contrôle des drogues. Le gouvernement a en outre renforcé les contrôles exercés sur la caféine qui, mis à part ses applications légitimes, est utilisée comme adjuvant dans la fabrication illicite d'héroïne et de méthamphétamine. En vertu de cette nouvelle décision, il est interdit d'importer de la caféine dans les provinces frontalières de la Thaïlande.

347. Au Viet Nam, l'Assemblée nationale a adopté en octobre 2000 des dispositions législatives globales sur le contrôle des stupéfiants.

Culture, production, fabrication, trafic et abus

Stupéfiants

348. Le cannabis pousse à l'état sauvage dans de nombreux pays de l'Asie de l'Est et du Sud-Est. Parmi les pays de la région qui constituent d'importantes sources de cannabis cultivé illicitement à l'intention d'autres pays dans le monde, il convient de mentionner le Cambodge, l'Indonésie, les Philippines et la République démocratique populaire lao. Aux Philippines, le cannabis est cultivé illicitement à l'extrême nord et à l'extrême sud du pays; il semble que les recettes procurées par la vente de ce produit servent à financer les activités de groupes rebelles. L'Australie reste un des principaux pays de destination du cannabis cultivé en Asie de l'Est et du Sud-Est.

349. Le pavot à opium continue d'être cultivé dans les régions montagneuses situées en bordure des frontières du Myanmar et, dans une moindre mesure, dans celles de la République démocratique populaire lao. La culture illicite de cette plante reste relativement limitée en Thaïlande et au Viet Nam. De nouvelles saisies appréciables d'opiacés ont été effectuées au Myanmar ainsi que dans les pays voisins, notamment le long d'un important itinéraire de trafic de drogues passant par la Chine. La Thaïlande, qui est un point de transbordement clef pour les opiacés provenant du Triangle d'Or, est également utilisée pour le transbordement de l'héroïne en provenance de l'Asie du Sud-Ouest, comme l'attestent les récentes saisies effectuées dans le pays. L'abus d'opiacés est très répandu dans tous les pays du bassin du Mékong. L'abus d'héroïne semble relativement limité dans d'autres pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est, tels le Japon, la Mongolie, les Philippines et la République de Corée.

350. Le trafic et l'abus de cocaïne restent un phénomène marginal en Asie de l'Est et du Sud-Est.

Substances psychotropes

351. En Asie de l'Est et du Sud-Est, certains groupes de trafiquants de drogues, naguère spécialisés dans le trafic d'opiacés, semblent avoir orienté leurs activités vers le commerce illicite de stimulants, qui devient une opération de plus en plus rentable pour de tels groupes. La plupart des pays de la région ont signalé un net accroissement des saisies de méthamphétamine en 1999 par rapport à 1998, tendance qui semble s'être poursuivie en 2000. Des saisies de méthamphétamine ont été effectuées pour la première fois fin 1999 aux postes de contrôle entre la Chine continentale et la Région administrative spéciale chinoise de Hong Kong. La Chine et la Thaïlande constituent l'une et l'autre des points de transbordement et des marchés clefs pour la méthamphétamine fabriquée illicitement dans le Triangle d'Or. Le Cambodge et la République démocratique populaire lao, également touchés par le trafic de stimulants, enregistrent un plus grand nombre de saisies et d'arrestations connexes, ainsi qu'un accroissement de la consommation.

352. Les tendances observées en Asie de l'Est et du Sud-Est en matière d'abus de stimulants s'avèrent tout aussi préoccupantes que l'évolution du trafic illicite de ces substances. Un nouveau type de drogue consistant en un mélange de méthamphétamine et de MDMA (ecstasy) a été signalé en Thaïlande. Dans certaines parties de la région, dont la Région administrative spéciale chinoise de Hong Kong et la Malaisie, des informations ont fait état en 1999 d'une forte augmentation (par rapport à 1998) des quantités de MDMA (ecstasy) disponible, fabriquée pour l'essentiel de façon illicite en Europe, et de la consommation de cette substance parmi les jeunes.

353. Singapour a signalé que sa première saisie de kétamine avait eu lieu en 1999. En Asie de l'Est et du Sud-Est, de plus en plus de jeunes abusent de cette substance, qui n'est pas soumise à un contrôle international. Les abus semblent être surtout le fait, dans bon nombre de grandes villes d'Asie, de personnes participant à des soirées "rave", où la MDMA (ecstasy) tout comme la kétamine sont très prisées.

Missions

354. En septembre 2000, l'Organe a envoyé une mission aux Philippines. Le Gouvernement philippin prend actuellement des mesures très strictes contre tous les types d'infractions liées à la drogue et notamment à son abus, qui ne semble pas avoir atteint dans ce pays le même niveau que dans d'autres pays de l'Asie de l'Est et du

Sud-Est. On assiste depuis quelques années à un accroissement de l'abus de chlorhydrate de méthamphétamine, pour l'essentiel introduit en contrebande de la Chine ou fabriqué illicitement sur place avec des précurseurs introduits clandestinement du même pays. L'Organe invite les autorités concernées à coopérer à la détermination du profil des drogues et aux efforts de détection et de répression afin d'empêcher ce trafic de la méthamphétamine et de ses précurseurs.

355. Face à cette situation, les autorités philippines ont élargi les activités de détection et de répression ainsi que celles de prévention, de traitement et de réadaptation. Pour cela, on a mis en commun les capacités et renforcé la coopération entre les divers organes ainsi que l'implication active des collectivités locales et la participation des familles des toxicomanes aux programmes de traitement et de réadaptation. L'Organe note que ces efforts concertés ont permis d'obtenir des avancées importantes à travers les programmes de prévention et de traitement.

356. L'Organe loue la compétence dont ont fait preuve les services spécialisés philippins chargés de mettre au point, dans le domaine de la réduction de la demande et de l'offre, des stratégies de contrôle des drogues et des mesures qui soient efficaces par rapport à leur coût. Il estime que l'expérience acquise par les autorités philippines peut profiter aux autorités d'autres pays connaissant un niveau de développement économique et social semblable.

357. L'Organe a également noté que les Philippines sont sur le point d'adopter une législation contre le blanchiment d'argent qui, conjuguée aux réglementations pertinentes déjà mises en place par la Banque centrale, devrait permettre de prévenir l'utilisation abusive des institutions bancaires à des fins criminelles.

358. Une mission de l'Organe s'est rendue en République de Corée en septembre 2000. Grâce à ses efforts de détection, de répression et de vigilance ainsi qu'à des programmes efficaces de prévention de l'abus des drogues, la République de Corée est parvenue à se soustraire presque entièrement aux effets négatifs des tendances observées ailleurs en matière de trafic et d'abus de drogues.

359. Les autorités de la République de Corée ont montré comment la fabrication clandestine de stimulants, qui fait peser une menace croissante sur les efforts de contrôle des

drogues au niveau mondial, peut être éliminée. L'Organe félicite le gouvernement pour ses efforts exemplaires.

360. Même si, ces dernières années, l'abus de stimulants semble s'être propagé en République de Corée au point de faire l'objet d'une attention soutenue de la part des autorités, les niveaux de consommation de drogues sont restés extrêmement faibles. Les toxicomanes ont la possibilité de bénéficier d'un traitement plutôt que d'être sanctionnés. L'Organe constate qu'une telle démarche, associant mesures judiciaires et sanitaires, a donné de bons résultats.

361. Depuis de nombreuses années, les autorités de la République de Corée entretiennent une coopération positive avec l'Organe et les données qu'elles ont communiquées montrent que les dispositions des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues sont dûment appliquées.

362. En mai 2000, l'Organe a examiné les progrès réalisés par le Gouvernement vietnamien concernant les recommandations formulées à la suite de sa mission de 1997 au Viet Nam. L'Organe est heureux de constater que le gouvernement a tenu pleinement compte de ces recommandations.

363. L'Organe note avec satisfaction que le Viet Nam est devenu partie aux trois instruments internationaux sur le contrôle des drogues en novembre 1997. Le gouvernement a en outre créé un organe national de coordination du contrôle des drogues en vue de renforcer l'encadrement et la coordination dans ce domaine, notamment pour les programmes nationaux d'éradication du pavot à opium et du cannabis.

364. L'Organe se félicite également des progrès réalisés au Viet Nam en matière de contrôle des précurseurs ainsi que des améliorations apportées à la présentation des données sur les activités licites se rapportant aux stupéfiants, aux substances psychotropes et aux précurseurs, comme le prévoient les traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. Les communications suivies établies entre le gouvernement et l'Organe ont été maintenues.

Asie du Sud

Principaux faits nouveaux

365. Les problèmes liés aux drogues qui se posent en Asie du Sud se rattachent pour l'essentiel à la proximité de

deux des principales régions produisant illicitement des opiacés, à savoir l'Asie occidentale, avec l'Afghanistan, et l'Asie de l'Est, avec le Myanmar. En outre, les pays d'Asie du Sud ont été le théâtre d'un abus accru de drogues et entraînés à fournir des drogues devant être utilisées à des fins illicites, le plus souvent dans la région, mais parfois aussi dans d'autres régions.

366. Les groupes de trafiquants de drogues des pays d'Asie du Sud ont étendu leur réseau de coopération aux actions transfrontières, et établi des liens avec les groupes internationaux de trafiquants de drogues. Les activités illicites des associations de malfaiteurs se sont diversifiées, englobant drogues, fausse monnaie et armes, munitions et explosifs. Les trafiquants mettent à profit les lacunes des systèmes de détection et de répression dues à la corruption, au manque d'intérêt pour les problèmes liés aux drogues ou à l'insuffisance des ressources humaines et techniques.

367. Au Myanmar, certains des produits chimiques utilisés dans les laboratoires pour la fabrication illicite d'héroïne et de méthamphétamine sont introduits en contrebande de l'Inde voisine. Par la suite, certaines quantités d'héroïne et, de plus en plus, de méthamphétamine fabriquées au Myanmar sont réintroduites en Inde où le marché illicite de ces substances se développe rapidement. L'Organe note que les autorités des deux pays coopèrent pour tenter de maîtriser ce problème. Il lance un appel aux deux gouvernements pour qu'ils renforcent cette coopération afin de contrer cette évolution préoccupante.

368. L'abus de stupéfiants et de substances psychotropes d'origine licite, et notamment de sirops antitussifs à base de codéine et de benzodiazépines, paraît avoir continué à augmenter au Bangladesh, en Inde et au Népal. La principale raison en semble avoir été le manque d'uniformité dans le contrôle du respect des conditions de prescription. L'abus croissant de produits pharmaceutiques a contribué considérablement à la propagation de la polytoxicomanie en Asie du Sud. L'Organe engage tous les gouvernements de la région à organiser ou à renforcer la coopération entre les entreprises de l'industrie pharmaceutique et les autorités de réglementation, de dépistage et de répression des délits relatifs aux drogues afin d'élaborer les mesures voulues.

369. Au cours des six dernières années, les autorités indiennes ont graduellement renforcé le régime de contrôle qu'elles appliquent aux précurseurs en mettant en place un certain nombre de dispositions législatives et

administratives visant à prévenir le détournement des produits chimiques placés sous contrôle, tant du commerce international que des circuits de distribution nationaux.

Adhésion aux traités

370. Sur les six États d'Asie du Sud, cinq sont parties à la Convention de 1961, quatre à la Convention de 1971 et tous le sont à la Convention de 1988. En dépit d'appels répétés de l'Organe, le Bhoutan n'est toujours partie ni à la Convention de 1961 ni à la Convention de 1971, et le Népal n'est toujours pas partie à la Convention de 1971. L'Organe se félicite de ce que les Maldives soient à présent partie à chacun des différents traités internationaux relatifs au contrôle des drogues.

Coopération régionale

371. Les efforts bilatéraux pour combattre le trafic de drogues se sont poursuivis en Asie du Sud. L'Organe note avec satisfaction que le Border Security Force of India et les Bangladesh Rifles ont signé en avril 2000 un accord sur les activités communes de lutte contre la criminalité, et notamment la traite de femmes et d'enfants et le trafic de stupéfiants.

372. L'Organe note aussi avec satisfaction que les autorités de l'Inde et du Myanmar, alarmées par la saisie d'importantes quantités d'éphédrine et de pseudoéphédrine le long de la frontière entre les deux pays, ont eu plusieurs rencontres pour faciliter l'échange de renseignements sur le trafic de drogues. Dans les deux pays, des officiers de liaison qui entretiennent des contacts suivis sur le terrain ont été désignés. Les Gouvernements indien et pakistanais ont continué à s'entretenir périodiquement, à un niveau élevé, sur des questions concernant la détection et la répression des délits relatifs aux drogues et à tenir des réunions trimestrielles sur les questions opérationnelles.

373. Le Gouvernement indien a conclu des accords bilatéraux et signé des mémorandums d'accord avec un certain nombre de pays de l'Asie du Sud et d'autres régions pour améliorer la coopération visant à réduire la demande illicite de drogues et à prévenir le trafic de drogues.

374. L'Organe estime que la collaboration en cours aux niveaux régional et sous-régional contribue aux efforts concertés de contrôle des drogues. Des organismes régionaux, comme le Programme consultatif sur les drogues, qui relève du Bureau du Plan de Colombo, et le secrétariat de l'Association sud-asiatique de coopération

régionale, ainsi que des organisations non gouvernementales ont tous un rôle crucial à jouer dans ces efforts.

Législation, politique et action à l'échelle nationale

375. L'Organe note avec satisfaction qu'en Inde, le Parlement a adopté la législation sur la gestion des opérations de change qui renforcera les actions de prévention du blanchiment des capitaux. En avril 2000, les autorités indiennes ont confisqué des biens d'une valeur supérieure à 700 000 dollars, qui provenaient du trafic de drogues.

376. Les autorités népalaises ont proposé des amendements à la loi sur le contrôle des stupéfiants de 1976 et des projets de résolution sur une loi relative à la protection des témoins, une loi sur l'entraide, une loi sur les produits du crime et des règlements relatifs aux produits chimiques, aux équipements et aux matériels placés sous contrôle. Le Gouvernement bangladais révisait actuellement la loi sur le contrôle des stupéfiants en vue de la rendre conforme aux conventions internationales et régionales sur le contrôle des drogues.

377. En Inde, une étude nationale sur l'ampleur, les caractéristiques et les tendances de l'abus de drogues a démarré et progresse rapidement. Cette étude comprend entre autres volets une enquête sur les ménages, une enquête d'évaluation rapide et un système de surveillance de l'abus des drogues. L'Organe attend avec intérêt les résultats de l'étude, qui aideront à orienter les mesures de contrôle des drogues vers les zones et groupes de population qui en ont le plus besoin. Il espère que l'étude sera réalisée selon une périodicité appropriée.

378. Dans ses programmes de réduction de la demande illicite de drogues, l'Inde a adopté une démarche multidimensionnelle et multidisciplinaire à assise communautaire. Ces programmes englobent la sensibilisation et l'éducation, la formation des agents gouvernementaux et non gouvernementaux, l'action de motivation sur le plan local, ainsi que l'identification, le traitement et la réinsertion des toxicomanes. À Sri Lanka, un système d'observation de l'abus de drogues dans les hôpitaux, qui inclut les volets analyse et soins aux toxicomanes, a commencé à fonctionner.

379. L'Organe se félicite des efforts que le Gouvernement indien fait pour dresser une carte des zones où se pratique la culture illicite du pavot à opium en utilisant des

satellites de télédétection. Une étude pilote a été exécutée pour déterminer les sites de culture illicite du pavot à opium dans l'État d'Arunchal Pradesh.

Culture, production, fabrication, trafic et abus

Stupéfiants

380. Le cannabis est cultivé illicitement et pousse aussi spontanément dans la quasi-totalité des pays de l'Asie du Sud. Des campagnes d'éradication du cannabis sont menées régulièrement, mais ne touchent pas toutes les zones où le cannabis pousse. Au Népal, par exemple, l'éradication du cannabis sauvage dans les zones montagneuses est si difficile qu'aucune opération d'éradication ne peut être entreprise, faute de moyens financiers.

381. En Asie du Sud, le cannabis cultivé de manière illicite approvisionne non seulement les marchés illicites des pays où il est cultivé, mais aussi ceux des pays voisins. Au Bangladesh, un certain nombre de saisies de feuilles de cannabis en provenance de l'Inde ont été opérées. En Inde, le Népal et l'Afghanistan sont considérés comme les principales sources de cannabis. Outre qu'il est vendu sur le plan local et ailleurs en Asie du Sud, le cannabis continue à être acheminé de la région vers l'Europe et l'Amérique du Nord.

382. Les mesures efficaces de lutte sont difficiles à mettre en œuvre, vu l'étendue des zones où le cannabis pousse à l'état sauvage ou est cultivé illicitement en Asie du Sud. La situation a été exacerbée par des activités transfrontalières criminelles. Au Népal, par exemple, les contrebandiers indiens prennent directement à bail, auprès de villageois népalais, des terres fertiles devant être utilisées pour la culture illicite du cannabis, qui attire un nombre croissant de villageois ayant pratiqué la culture vivrière pendant des générations. Toute action efficace contre ces activités est difficile.

383. Au Bangladesh et au Népal, l'abus d'héroïne a progressé. Au Népal, les jeunes sont de plus en plus nombreux à se tourner vers la prise d'héroïne par voie intraveineuse; selon les estimations, il y a dans le pays plus de 40 000 jeunes qui sont toxicomanes, partageant souvent les seringues. Au Bangladesh, la police a informé les habitants de Dhaka de l'entrée accrue d'héroïne dans la capitale et a sollicité leur coopération pour faciliter les saisies d'héroïne.

384. Au Népal, la culture illicite du pavot à opium est limitée; le nombre de plantes de pavot à opium détruits chaque année par la police locale est donc négligeable. Jusqu'à présent, il n'y a pas d'indication signalant la fabrication illicite d'héroïne au Népal. L'héroïne introduite clandestinement au Népal est destinée principalement à d'autres pays, une petite partie seulement étant vendue sur les marchés illicites locaux. Au Bangladesh, les zones éloignées des collines de Chittagong, où les forces de sécurité sont limitées dans leurs déplacements, sont utilisées pour la culture illicite de pavot à opium; l'opium obtenu est consommé par la population locale.

385. En Inde, on sait depuis plus de 10 ans que des sites de culture illicite du pavot à opium existent dans l'Arunchal Pradesh. Malgré les campagnes d'éradication (287 ha éradiqués en 1999), la culture illicite s'est maintenue, l'opium étant traditionnellement consommé dans les communautés locales et ayant une importance croissante comme source de revenu. Les membres de la population locale refusent d'abandonner la culture du pavot à opium, qu'ils considèrent comme faisant partie de leur civilisation.

386. S'agissant de production licite d'opium, le Bureau central des stupéfiants de l'Inde a enregistré, en 2000, un rendement moyen sans précédent dans tous les États indiens producteurs d'opium, ce rendement élevé a été attribué au contrôle renforcé qui s'exerce sur la production des exploitants et les centres de pesée. En dépit de ce renforcement du contrôle, on soupçonne toutefois que des détournements d'opium des zones de culture licite du pavot à opium ont pu avoir lieu.

387. Si l'Inde est traditionnellement utilisée comme pays de transit par les trafiquants d'héroïne en provenance de l'Asie du Sud-Ouest, un certain nombre de laboratoires clandestins d'héroïne de type artisanal ont été détectés et détruits au cours de l'année passée dans le pays. L'héroïne fabriquée illicitement était peut-être destinée à être consommée en Inde, l'héroïnomanie étant répandue dans le pays.

388. Les saisies d'héroïne opérées en Asie du Sud indiquent que l'Afghanistan et le Myanmar sont les principales sources non seulement de l'héroïne qui est passée en contrebande par les pays de la région mais aussi de l'héroïne destinée aux marchés illicites du Bangladesh, de l'Inde et de Sri Lanka. Provenant de la frontière avec le Myanmar, certains envois d'héroïne entrent dans les États du nord-est de l'Inde en passant notamment par Moreh, Champai et Mokokchung. En Inde, l'héroïne coûte

moins cher à la frontière avec le Myanmar que dans les autres régions du pays.

389. Les saisies de drogues et les arrestations liées aux drogues indiquent que les groupes de trafiquants de drogues opérant en Asie du Sud sont multinationaux. Les autorités indiennes signalent que des organisations armées de plusieurs pays de la région sont impliquées dans le trafic de drogues à travers l'Inde, ainsi que dans le trafic d'armes et d'explosifs dans la région. Les données sur les saisies et d'autres informations concernant l'arrestation de passeurs de drogues dans la région montrent que des Africains de l'Ouest participent de plus en plus activement au trafic d'héroïne de l'Inde à destination de pays non seulement d'Afrique mais aussi d'Europe.

390. Au Bangladesh, l'abus de Phensédyl, sirop antitussif à base de codéine, a continué et les quantités de Phensédyl introduites à partir de l'Inde ont augmenté d'une manière inquiétante. Au cours du premier semestre de 2000, les responsables de la détection et de la répression ont saisi au Bangladesh quelque 80 000 flacons de Phensédyl. En Inde, la préparation Spasmo Proxyvon, qui contient du dextropropoxyphène, opioïde synthétique utilisé comme analgésique, continue à être consommée à la place de l'héroïne (à cause de son prix moins élevé), ce qui a entraîné un certain nombre de décès dans l'État du Mizoram. L'Organe demande instamment aux autorités indiennes d'adopter, dans les meilleurs délais, des mesures propres à prévenir l'abus, à grande échelle, de produits pharmaceutiques placés sous contrôle qui contiennent des stupéfiants ou des substances psychotropes.

391. Sur les 22 précurseurs chimiques inscrits aux Tableaux I et II de la Convention de 1988, l'Inde, à ce jour, a déclaré que quatre (l'acide *N*-acétylanthranilique, l'anhydride acétique, l'éphédrine et la pseudoéphédrine) étaient des substances placées sous contrôle en vertu de la loi sur les stupéfiants et les substances psychotropes, mais le pays dispose aussi de dispositifs de surveillance pour un certain nombre d'autres produits chimiques. Au Népal, un comité interministériel de coordination du contrôle des précurseurs a été créé. Tous les pays devraient étudier de près s'ils doivent soumettre les précurseurs à un contrôle ou renforcer le contrôle existant afin d'empêcher que leurs territoires ne servent à détourner des produits chimiques. L'Organe note avec préoccupation qu'au Bangladesh, le contrôle n'est toujours pas suffisant pour prévenir le détournement de précurseurs, et surtout d'anhydride acétique, du secteur industriel.

Substances psychotropes

392. Les substances psychotropes (principalement diazépam et nitrazépam), fabriquées de manière licite, continuent à être acheminées clandestinement de l'Inde non seulement vers le Népal mais aussi vers la Fédération de Russie et les pays d'Asie centrale. Au Népal, l'abus croissant de ces substances psychotropes a été attribué à l'ouverture de la frontière entre ce pays et l'Inde et à leur prix relativement faible. Selon les données concernant les saisies, les efforts déployés par les autorités indiennes pour prévenir le détournement de sources intérieures de distribution ont fait reculer les détournements et le trafic de buprénorphine.

393. En Inde, les efforts vigoureux pour appliquer une réglementation rigoureuse ont entraîné une baisse constante et importante de la fabrication illicite de méthaqualone (Mandrax). Les autorités indiennes de détection et de répression continuent à faire état du démantèlement d'installations illicites de fabrication de méthaqualone. Des saisies de comprimés de méthaqualone d'origine indienne ont été signalées par les autorités non seulement indiennes, mais aussi sud-africaines. Les autorités népalaises ont signalé que de la méthaqualone provenant de l'Inde est introduite clandestinement dans le pays pour être vendue sur place ou dans d'autres pays et que de la méthaqualone en poudre y est vendue sur le marché illicite.

394. En Inde, le trafic et l'abus de comprimés de méthamphétamine sont des phénomènes relativement récents, mais depuis 1999, lorsque les premières saisies de stimulants de type amphétamine étaient opérées à la frontière entre l'Inde et le Myanmar, le mouvement d'éphédrine en provenance de l'Inde – l'un des premiers fabricants et exportateurs d'éphédrine dans le monde – vers le Myanmar et le flux de méthamphétamine empruntant les circuits traditionnels du trafic d'héroïne du Myanmar vers l'Inde, constituent des indices selon lesquels les stimulants de type amphétamine peuvent commencer à poser des problèmes en Inde.

395. Les quantités totales d'éphédrine saisies en Inde et au Myanmar ont augmenté, passant de moins de 1 000 kg en 1998 à presque 7 000 kg en 1999. Au cours de l'année écoulée, les autorités indiennes ont fait état de plusieurs saisies de méthamphétamine à la frontière avec le Myanmar. Situés sur ce nouveau circuit de contrebande, les États du nord-est – Mizoram, Manipur et Nagaland – sont en Inde les zones les plus vulnérables. Les stimulants de type amphétamine passés en contrebande sont destinés

aux grandes villes indiennes et, dans une proportion moindre, aux marchés illicites européens. Selon un programme d'identification de la provenance et de compilation, qui a démarré en 1999, il existe des liens entre des groupes fabriquant des stimulants au Myanmar et aux Pays-Bas. Étant donné que la frontière entre l'Inde et le Myanmar pourrait devenir une importante zone productrice de drogues illicites, l'Organe se félicite que les autorités indiennes aient l'intention d'établir un programme opérationnel de détermination de profil des drogues pour collecter et examiner les échantillons de méthamphétamine et d'éphédrine saisies dans la région et d'étudier plus avant les renseignements réunis sur les circuits de contrebande de drogues et les précurseurs nécessaires pour la fabrication illicite de drogues.

396. Pour combattre la contrebande croissante d'éphédrine et de pseudoéphédrine vers le Myanmar, le Bureau central des stupéfiants de l'Inde a élaboré un "Code volontaire de conduite" que les fabricants de ces substances ont par la suite adopté. Étant donné que l'éphédrine et la pseudoéphédrine ont été placées sous contrôle en Inde en décembre 1999, les fabricants, distributeurs et exportateurs d'éphédrine et de pseudoéphédrine sont tenus de respecter les restrictions applicables à la fabrication et la distribution de ces deux substances. Les pénalités et amendes sanctionnant toute contravention sont lourdes.

Asie occidentale

Principaux faits nouveaux

397. En Afghanistan, la culture illicite à grande échelle du pavot à opium se poursuit. Les superficies cultivées, qui avaient beaucoup augmenté l'année précédente (campagne 1998-1999), n'ont diminué que d'environ 10 % (campagne 1999-2000). Cette réduction, associée à des conditions climatiques défavorables, pourrait toutefois avoir entraîné une diminution d'environ 30% de la production d'opium.

398. L'Organe craint que la poursuite de la production d'opium en Afghanistan, ainsi que la contrebande d'opiacés et les activités délictueuses qui en découlent dans toute l'Asie occidentale ne compromettent la stabilité économique et sociale et ne mettent en péril la paix et la sécurité dans la région. Il est de plus en plus manifeste qu'il existe des liens entre la contrebande d'armes à feu, les mouvements insurrectionnels et le trafic de drogues dans les pays d'Asie centrale. En outre, après la récolte

record de la campagne 1998-1999, les stocks d'opiacés sont importants, les prix sont bas et l'offre abondante, ce qui a donné lieu à un redoublement des efforts pour trouver de nouveaux débouchés. Un fait encourageant, toutefois, est l'adoption par les Taliban, en juillet 2000, d'un décret interdisant la culture du pavot à opium.

399. Des quantités croissantes d'opiacés transitent clandestinement par l'Asie occidentale comme l'atteste l'augmentation des saisies dans les pays de transit. Malgré ces saisies, l'offre d'opiacés, en particulier d'héroïne, n'a pas diminué. Les trafiquants utilisent la plupart des pays d'Asie occidentale comme points de transit pour les opiacés en provenance d'Afghanistan et à destination essentiellement de l'Europe, mais aussi d'autres régions. Les précurseurs utilisés dans la fabrication illicite d'héroïne continuent d'être transportés en sens inverse. Les quantités d'héroïne saisies ont sensiblement augmenté en République islamique d'Iran, au Tadjikistan et dans d'autres pays d'Asie occidentale, preuve que l'opium est de plus en plus souvent transformé en d'autres opiacés en Afghanistan.

400. Les activités de culture et de trafic illicites en Asie occidentale ont eu de graves répercussions sur l'ampleur de l'abus de drogues dans la région. Le taux de toxicomanie aux opiacés au Pakistan et en République islamique d'Iran est, apparemment, parmi les plus élevés du monde. Des quantités considérables d'opiacés produits en Afghanistan sont consommées dans la région. Compte tenu de l'abondance de l'offre, l'abus d'héroïne dans la région pourrait augmenter davantage, en particulier dans les zones se trouvant sur les itinéraires empruntés par les trafiquants à travers les pays membres de la CEI et la propagation de l'infection à VIH et du sida due au partage de seringues par les personnes qui s'injectent l'héroïne pourrait s'accélérer encore.

401. Il semble que l'abus de drogues dans les pays de la Méditerranée orientale comme la Jordanie, la République arabe syrienne et la Turquie reste limité. On dispose cependant de peu d'informations sur l'ampleur réelle du phénomène dans ces pays et il est possible que celle-ci soit sous-estimée.

Adhésion aux traités

402. Sur les 24 pays d'Asie occidentale, 21 sont à présent parties à la Convention de 1961 sous sa forme modifiée et 3 à la Convention de 1961 sous sa forme non modifiée. Tous les États de la région sont à présent parties à la

Convention de 1971, et 22 le sont à la Convention de 1988.

403. L'Organe constate avec satisfaction que la Géorgie a adhéré à la Convention de 1961 sous sa forme modifiée et que la République islamique d'Iran a adhéré à la Convention de 1971. Il note que le Koweït a pris des mesures afin d'adhérer à la Convention de 1988 et que la Turquie en fait actuellement autant pour adhérer au Protocole de 1972 portant amendement de la Convention de 1961. Il encourage l'Afghanistan et la République islamique d'Iran à devenir parties au Protocole de 1972 et Israël à adhérer à la Convention de 1988.

Coopération régionale

404. L'Organe se félicite que de nombreuses activités soient entreprises pour renforcer la coopération sous-régionale dans le domaine du contrôle des drogues. Le Groupe des "Six plus Deux" – qui comprend la Chine, l'Ouzbékistan, le Pakistan, la République islamique d'Iran, le Tadjikistan et le Turkménistan, plus la Fédération de Russie et les États-Unis – a montré sa détermination à s'attaquer aux problèmes des drogues illicites touchant l'Afghanistan et à leurs répercussions tant pour ce pays que pour l'ensemble de la sous-région, notamment en tenant des réunions en vue de mener une action coordonnée pour éliminer la production et la contrebande de drogues illicites de ce pays dans le cadre d'un plan sous-régional complet et équilibré. En septembre 2000, un plan d'action détaillé a été adopté afin d'agir à la fois sur l'offre et sur la demande de drogues illicites dans la sous-région.

405. L'Organisation de coopération économique (OCE) continue de promouvoir la coopération entre ses États membres par le biais de sa cellule de coordination de la lutte contre la drogue. L'Académie internationale de lutte contre la drogue et la criminalité organisée, qui assurera la formation des agents des services de répression des États membres de l'OCE, a été inaugurée en Turquie en juin 2000. Les officiers de liaison en matière de drogues dans la sous-région et la cellule de coordination de la lutte contre la drogue de l'OCE seront reliés à une banque de données et à un centre d'échange d'informations régionaux, mis en place au siège du Service de contrôle des drogues de la République islamique d'Iran.

406. L'Organe se félicite que, pour la première fois, des réunions de travail des services de répression des pays d'Asie occidentale, auxquelles participent des officiers de liaison de plusieurs autres pays, se tiennent en République

islamique d'Iran. Il note avec satisfaction les accords conclus par les services de répression de la République islamique d'Iran et du Pakistan afin de prêter assistance à leurs homologues sur le territoire gouverné par les Taliban.

407. Les signataires du mémorandum d'accord sur la coopération en matière de lutte contre la drogue en Asie centrale (Fédération de Russie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan, PNUCID et Réseau de développement Aga Khan⁴⁴) ont continué de coopérer afin de juguler le trafic de drogues. L'Organe se félicite que le Gouvernement azerbaïdjanais ait décidé de se joindre au groupe des signataires du mémorandum d'accord.

408. L'Organe a noté que différents sommets et réunions se sont tenus en Asie centrale afin de promouvoir la coopération sous-régionale en matière de lutte contre le trafic de drogues et la criminalité, tels que le sommet présidentiel, auquel le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan étaient représentés, et le sommet du "groupe des Cinq de Shanghai", qui comprend la Chine, la Fédération de Russie, le Kazakhstan, le Kirghizistan et le Tadjikistan, ainsi que des séminaires organisés à Alma-Ata (Kazakhstan) et à Tachkent sur les mesures à prendre pour enrayer la détérioration de la situation concernant l'abus et le trafic de drogues. Une conférence internationale sur le renforcement de la sécurité et de la stabilité en Asie centrale s'est tenue en octobre 2000 à Tachkent afin d'élaborer une approche intégrée en matière de lutte contre les drogues, la criminalité organisée et le terrorisme dans la sous-région. L'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime du Secrétariat a joué un rôle décisif dans l'organisation de ces réunions et sommets multilatéraux et il a encouragé la coopération sous-régionale en matière de contrôle des drogues.

409. Le Conseil des ministres arabes de l'intérieur continue de promouvoir la coopération régionale et internationale ainsi que la coordination entre pays arabes. L'Organe note que les services de contrôle des drogues d'Israël et ceux d'Égypte, de Jordanie et des Territoires autonomes palestiniens entretiennent de bonnes relations et les encourage à s'entraider sur le plan opérationnel.

410. L'Organe se félicite de la conclusion d'accords de coopération pour la lutte contre le blanchiment d'argent entre l'Azerbaïdjan, la Géorgie et la République islamique d'Iran. Il note avec satisfaction la tenue à Abou Dhabi, en mai 2000, d'un séminaire sous-régional sur la prévention

du blanchiment d'argent, auquel ont participé des représentants des autorités financières, des autorités judiciaires, des organismes de réglementation et des services de répression de l'Arabie saoudite, du Bahreïn, des Émirats arabes unis, du Koweït, d'Oman et du Qatar.

411. Les gouvernements de nombreux pays d'Asie occidentale ont signé des accords bilatéraux et multilatéraux afin de renforcer la coopération en matière de contrôle des drogues.

Législation, politique et action à l'échelle nationale

412. L'Organe note avec satisfaction les mesures que le Gouvernement pakistanais a prises afin de lutter contre la corruption et le trafic de drogues. Il se félicite que le Pakistan envisage de modifier sa législation afin que les organismes de répression puissent utiliser les avoirs confisqués aux trafiquants de drogues et que l'ampleur du blanchiment d'argent puisse être évaluée. L'Organe se réjouit aussi que le Gouvernement ait l'intention de compléter ces mesures en créant des tribunaux spéciaux dans cinq grandes villes et de poursuivre ses efforts en vue de renforcer le système judiciaire pour permettre à ce dernier de traiter plus rapidement les affaires de drogues. Il note la disparité persistante des peines prévues pour les infractions liées à la drogue dans la loi sur les douanes de 1969 et la loi de 1997 relative au contrôle des stupéfiants, et encourage le Gouvernement à harmoniser les dispositions pertinentes de ces deux lois. L'Organe encourage également le Gouvernement à allouer les ressources nécessaires au programme de réduction de la demande illicite de drogues, en accordant un rang de priorité plus élevé à cette activité, conformément au plan directeur national relatif au contrôle des drogues pour 1998-2003.

413. Les opérations menées par l'Agence tadjike de contrôle des drogues, créée en juin 1999, ont déjà abouti à d'importantes saisies. L'Agence met actuellement en place des mécanismes de coopération avec les services homologues des pays voisins tels que la Fédération de Russie et le Kazakhstan. Les activités menées par les services de surveillance des frontières de la Fédération de Russie dans le cadre d'un accord conclu avec le Tadjikistan ont permis d'obtenir des résultats appréciables.

414. Au Kazakhstan, une agence de contrôle des drogues a été créée en février 2000 par un décret présidentiel. Il s'agit d'une institution nationale chargée de coordonner les efforts déployés pour remédier aux problèmes de

drogue. L'Organe se félicite qu'un programme national de contrôle des drogues ait été adopté au Kazakhstan afin d'appliquer la loi sur la lutte contre les drogues illicites et de coordonner les activités des organismes publics en matière de contrôle des drogues. En Turquie, la nouvelle loi sur la lutte contre les organisations criminelles, entrée en vigueur en 1999, a permis à la police d'employer de nouveaux équipements et techniques contre les trafiquants.

415. Le Gouvernement azerbaïdjanais a récemment créé un comité national chargé du contrôle des drogues. En Arménie et en Géorgie, plusieurs initiatives devraient bientôt aboutir à la mise en place d'une législation plus complète en matière de drogues.

416. On ne connaît pas l'ampleur de l'abus des drogues dans de nombreux pays d'Asie occidentale. En conséquence, l'Organe prie instamment les gouvernements des pays de la région de poursuivre leur action en vue d'évaluer la nature et l'ampleur de ce phénomène sur leur territoire. Il se félicite de la distribution d'un questionnaire annuel sur la toxicomanie pour l'évaluation de l'abus de drogues en Turquie ainsi que de l'évaluation de l'abus des drogues au Pakistan, qui a débuté en 2000, de l'évaluation rapide de la situation des pays d'Asie centrale, également entreprise en 2000, et de l'évaluation approfondie de la situation des territoires autonomes palestiniens. Il se réjouit en outre que des villes d'Israël, de la République islamique d'Iran et du Tadjikistan (à savoir Tel Aviv, Téhéran et Douchanbé) participent à l'étude mondiale sur les marchés illicites de la drogue que mènent actuellement l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice et le PNUCID.

417. L'Organe demeure préoccupé par le manque de centres de traitement adaptés dans les pays d'Asie occidentale les plus touchés par l'abus de drogues, ce qui, dans certains cas, a débouché sur l'exploitation de toxicomanes par des institutions privées aux pratiques discutables. Il encourage ces pays à fixer des orientations appropriées et engage les gouvernements concernés et la communauté internationale à allouer des ressources supplémentaires afin de remédier à cette situation. L'Organe salue l'initiative que le Pakistan a récemment prise en vue de créer un centre de désintoxication et de réinsertion, qui pourrait servir de modèle pour d'autres centres dans tout le pays.

418. L'Organe demeure préoccupé par le fait que de nombreux pays d'Asie occidentale n'ont pas encore pris de mesures efficaces pour combattre le blanchiment d'argent.

Il se réjouit que le Gouvernement turc ait créé un service de renseignement financier chargé d'appliquer une nouvelle loi contre le blanchiment d'argent et que les agents des services de répression, les juges et les procureurs soient formés à l'application de cette loi. Il se félicite aussi que la quatorzième conférence des chefs des services de contrôle des drogues des pays arabes, qui s'est tenue à Tunis en juillet 2000, ait entrepris l'examen d'un projet de loi type unifiée contre le blanchiment d'argent. Il note avec satisfaction que le Parlement israélien a adopté des mesures législatives pour combattre le blanchiment de capitaux. L'Organe prie instamment le Gouvernement israélien de prendre les mesures nécessaires pour permettre à Israël d'adhérer à la Convention de 1988 et de créer un service d'enquête financière.

419. L'Organe note qu'un certain nombre de pays d'Asie occidentale n'ont pas encore créé de mécanismes de contrôle des produits chimiques utilisés dans la fabrication de drogues illicites ou n'ont pas encore renforcé les mécanismes en place. Il se félicite des accords conclus à la Réunion internationale sur l'anhydride acétique, tenue en octobre 2000 à Antalya (Turquie), à laquelle étaient représentés les pays de la région ci-après: Émirats arabes unis, Ouzbékistan, Pakistan, République islamique d'Iran et Turquie. L'Organe espère que ces accords permettront un contrôle plus efficace de l'anhydride acétique dans la région.

Culture, production, fabrication, trafic et abus

Stupéfiants

420. Le cannabis reste la drogue la plus consommée en Asie occidentale. D'importantes quantités sont cultivées illicitement ou poussent à l'état sauvage en Afghanistan et, dans une moindre mesure, au Pakistan. Aucune campagne d'éradication n'a toutefois été signalée dans ces pays. La résine de cannabis provenant d'Afghanistan et du Pakistan est acheminée clandestinement vers d'autres pays de la région et vers l'Europe. En mars 2000, les Taliban ont interdit la collecte d'impôts sur la résine de cannabis et détruit 4 500 kg de cette substance, mais l'impact de ces initiatives est limité. Les quantités de résine de cannabis saisies au Pakistan, en République islamique d'Iran et en Turquie ont augmenté en 1999.

421. Le cannabis continue d'être cultivé illicitement et pousse toujours à l'état sauvage dans de vastes régions du Kazakhstan et, à un degré moindre, du Kirghizistan. Dans

plusieurs autres pays d'Asie occidentale, il serait cultivé illicitement à petite échelle et des campagnes d'éradication auraient été entreprises.

422. En Afghanistan, l'enquête annuelle sur le pavot à opium réalisée en 1999 par l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime a montré que la superficie des cultures illicites de cette plante n'a diminué que d'environ 10 % depuis 1998, année où elle avait atteint un niveau record. Compte tenu des mauvaises conditions climatiques et de la réduction des surfaces cultivées, l'ensemble de la récolte d'opium devrait être d'environ 3 300 tonnes en 2000, ce qui représente une diminution de 28 % par rapport au volume estimé pour la campagne 1998-1999. Des quantités considérables d'opium provenant de la dernière récolte n'auraient pu être écoulées.

423. En septembre 1999, les Taliban ont adopté un décret visant à réduire la culture du pavot à opium d'un tiers au cours de la campagne 1999-2000, voire de 50 % dans certains districts de Nangarhar, et à interdire les cultures illicites sur les terres leur appartenant. En avril 2000, ils ont lancé une campagne d'éradication du pavot à opium à Nangarhar, mais l'impact de cette campagne est resté limité. En juillet 2000, les Taliban ont adopté un décret interdisant la culture du pavot à opium dans toutes les zones qu'ils contrôlent. L'Organe prend note qu'à travers cette importante décision, les Taliban expriment pour la première fois leur intention d'interdire la culture du pavot à opium sur l'ensemble du territoire qu'ils contrôlent. Toutefois, en raison des stocks d'opium provenant de précédentes récoltes, l'interdiction, si elle est appliquée, n'aura pas d'effets immédiats sur les prix ou l'offre d'opiacés en provenance d'Afghanistan.

424. Au Pakistan, contrairement aux objectifs fixés, la culture du pavot à opium n'a pas pu être entièrement éliminée en 2000, essentiellement en raison de la résurgence des cultures dans la zone tribale de Khyber en 1999, qui a été en partie enrayée. Les autorités sont désormais déterminées à faire respecter l'interdiction de la culture du pavot à opium en 2001.

425. La culture illicite du pavot à opium reste limitée en Asie centrale et dans le Caucase. Une enquête sur la culture du pavot à opium réalisée dans trois pays d'Asie centrale a confirmé que les craintes concernant l'existence de vastes zones où le pavot à opium est cultivé illicitement n'étaient pas fondées. Des campagnes d'éradication des cultures illicites sont menées chaque année dans tous les pays d'Asie centrale.

426. En Turquie, la paille de pavot provenant de cultures licites est toujours utilisée pour l'extraction d'alcaloïdes. Aucun détournement d'opiacés vers les circuits illicites n'a été signalé dans ce pays.

427. En Afghanistan, les Taliban ont interdit la collecte d'impôts sur l'héroïne et sur le cannabis en mars 2000 et détruit 350 kg d'héroïne. Il semble néanmoins que les opiacés soient en vente libre dans tout le pays. Des laboratoires transformant illicitement de l'héroïne sont implantés dans le nord et le sud du pays; la plupart d'entre eux fabriquent de l'héroïne de qualité médiocre, mais les pays voisins opèrent de plus en plus de saisies d'héroïne de qualité supérieure provenant, semble-t-il, d'Afghanistan. La progression spectaculaire du nombre de saisies réalisées dans les pays d'Asie occidentale montre que le traitement de l'héroïne fabriquée en Afghanistan s'est fortement développé au cours des deux dernières années.

428. L'Organe note avec satisfaction que la fabrication d'héroïne a pratiquement disparu au Pakistan.

429. En République islamique d'Iran et en Turquie, le niveau des saisies de morphine est resté inchangé. La Turquie continue de détecter et de démanteler des laboratoires clandestins d'héroïne. Certains de ces laboratoires ont été déplacés récemment de Turquie en Azerbaïdjan.

430. Du fait qu'il est facile de se procurer de l'opium et de l'anhydride acétique fabriqué sur place, il est probable que des laboratoires clandestins fabriquent aussi illicitement de l'héroïne dans certains pays d'Asie centrale. Toutefois, aucun laboratoire de ce type n'a encore été démantelé dans ces pays.

431. Certains pays d'Asie occidentale ont les capacités pour produire ou produisent actuellement les substances chimiques essentielles à la fabrication d'héroïne et de méthamphétamine. De nombreux pays de la région servent de points de transit dans le détournement de ces substances, qui continuent d'être importées de la Chine, de l'Inde et de certains pays d'Europe ou d'en être exportées clandestinement. Les Gouvernements des Émirats arabes unis, de l'Ouzbékistan, du Turkménistan et de la Turquie ont signalé d'importantes saisies de ces substances.

432. La République islamique d'Iran représente 80 % des quantités totales d'opium saisies et 90 % des quantités totales de morphine saisies dans le monde. Elle a également signalé pour la première fois avoir saisi des quantités d'héroïne plus importantes que tout autre pays

d'Asie occidentale. En République islamique d'Iran, les quantités d'opium et d'héroïne saisies ont augmenté en 1999, tandis que celles de morphine saisies sont restées presque inchangées par rapport aux années précédentes. Ainsi, malgré les immenses efforts de répression déployés dans ce pays, le trafic d'opiacés en provenance d'Afghanistan se poursuit.

433. Les quantités d'opiacés saisies ont augmenté au Pakistan depuis le deuxième semestre de 1999. On suppose que la contrebande d'opiacés continue d'emprunter essentiellement les itinéraires classiques – à destination de l'Europe via le Pakistan, la République islamique d'Iran et la Turquie – ou un itinéraire légèrement différent – via le Turkménistan, la République islamique d'Iran et la Turquie. D'autres itinéraires mènent vers le sud, en partant du Pakistan pour aller jusqu'en Afrique et en Europe via le Golfe persique.

434. Au cours des dernières années, le trafic de drogues en provenance d'Afghanistan semble transiter de plus en plus par les pays d'Asie centrale, car ces derniers ont signalé une augmentation des saisies. Au cours des trois dernières années, le Turkménistan a servi de point de transit sur l'un des principaux itinéraires en Asie centrale pour la contrebande d'opiacés et de résine de cannabis produits en Afghanistan. Une partie des drogues empruntant cet itinéraire transite d'abord par l'Ouzbékistan et le Tadjikistan. L'insuffisante surveillance des frontières entre l'Afghanistan et le Tadjikistan et entre le Turkménistan et l'Ouzbékistan, ainsi que le terrain accidenté sont autant d'obstacles à l'efficacité du contrôle des drogues. La surveillance aux frontières s'est néanmoins considérablement améliorée, en particulier au Tadjikistan. Une partie des envois qui transitent clandestinement par l'Asie centrale passe par le Caucase et la Turquie. Il est difficile d'estimer l'ampleur réelle du trafic de drogues dans les pays membres de la CEI, car le fait que les saisies de drogues dans ces pays sont inférieures à celles qui sont opérées dans les pays se trouvant sur les itinéraires classiques peut-être dû au manque de moyens d'interception. Comme de nouvelles possibilités de transport et d'échanges voient le jour dans les pays d'Asie centrale et que davantage de frontières s'ouvrent, ces pays devraient se doter de mécanismes de contrôle plus efficaces pour endiguer le trafic de drogues.

435. Il semble qu'une partie non négligeable des opiacés produits en Asie occidentale soit consommée sur place; le reste est destiné aux marchés illicites en Europe et, dans des proportions moindres, en Afrique, en Asie de l'Est et

en Asie du Sud. En République islamique d'Iran, une évaluation rapide de la situation a mis en évidence une augmentation alarmante (de près de 40 %) du nombre de toxicomanes qui abusent de l'héroïne, même si l'opium et les résidus d'opium restent les drogues les plus largement consommées. Les taux de toxicomanie à l'héroïne en République islamique d'Iran et au Pakistan sont apparemment parmi les plus élevés au monde. Dans ces deux pays, l'abus de drogues par injection est particulièrement préoccupant en raison de la progression rapide de l'infection à VIH et d'autres maladies infectieuses liées à ce mode de consommation.

436. Une enquête réalisée par l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime en 1999 a montré que les prix des drogues illicites ont diminué dans les pays membres de la CEI et que l'offre d'opium a diminué tandis que celle d'héroïne s'est accrue. En outre, les modes de consommation des drogues dans ces pays ont évolué en conséquence. L'Organe s'inquiète du fait que l'abus de drogue par voie intraveineuse dans les pays membres de la CEI entraînera la propagation de l'infection à VIH et du sida comme cela a été le cas dans d'autres régions du monde.

437. L'abus et le trafic de cocaïne restent négligeables en Asie occidentale. Des saisies de cocaïne ont été signalées pour la première fois au Pakistan en 1999 et continuent d'être signalées dans d'autres pays de la région.

Substances psychotropes

438. La contrebande et l'abus de stimulants persistent en Asie occidentale, où certains pays ont vu augmenter la demande illicite de ces substances. En 1999, on a signalé des saisies importantes d'ecstasy en Israël et d'amphétamine en Arabie saoudite. La Turquie a fait savoir que les saisies de stimulants fabriqués illicitement en Europe méridionale et orientale sous la marque Captagon ont augmenté en 1999 par rapport aux années précédentes. La même année, la Turquie a signalé pour la première fois le démantèlement d'un laboratoire clandestin de Captagon. Des quantités importantes de Captagon ont aussi été saisies en République arabe syrienne (1,4 million de comprimés) et en Jordanie (512 000 comprimés).

439. L'abus de stimulants (essentiellement de méthcathinone commercialisée sous le nom d'éphédron, mais aussi d'autres stimulants de type amphétamine) touche aussi l'Asie centrale. La méthcathinone peut être fabriquée facilement dans de petits laboratoires de fortune à partir de l'éphédrine, extraite de l'éphédra, dont

d'importantes quantités poussent à l'état sauvage au Kazakhstan et au Kirghizistan. L'éphédrine est convertie en méthcathinone (éphédron) injectable, ou utilisée comme précurseur dans la fabrication de la méthamphétamine. Pendant plusieurs années, de l'éphédrine provenant de Chine a été introduite en contrebande dans des pays d'Asie centrale.

440. En Afghanistan et au Pakistan, l'abus de benzodiazépines sous forme de comprimés pharmaceutiques est très répandu. Les benzodiazépines sont souvent consommées en association avec de l'opium et de l'héroïne, ce qui témoigne de l'insuffisance des contrôles de la distribution licite de ces substances dans ces pays et dans les pays voisins. L'abus de benzodiazépines (Rohypnol) est également en augmentation en Turquie. Au Pakistan, les benzodiazépines (telles que le diazépam) seraient aussi employées comme adultérants de l'héroïne.

Missions

441. En novembre 1999, une mission de l'Organe s'est rendue au Liban. L'Organe note avec satisfaction que le Gouvernement libanais a empêché la reprise de la culture du pavot à opium, qu'il a poursuivi sa campagne contre les cultures illicites de cannabis et qu'il s'est efforcé d'endiguer le trafic illicite de stupéfiants, de substances psychotropes et de leurs précurseurs. L'Organe espère que le Gouvernement adoptera un décret indiquant les substances devant être placées sous contrôle dans le cadre de la nouvelle loi sur les précurseurs afin que celle-ci puisse être pleinement appliquée.

442. L'Organe note avec regret que le Gouvernement libanais n'a pas exprimé l'intention de lever le secret bancaire dans les affaires concernant des trafiquants de drogues. Compte tenu des dispositions législatives en vigueur dans ce pays, il est extrêmement difficile d'enquêter sur le blanchiment d'argent et pratiquement impossible de confisquer les avoirs des trafiquants. Le pays reste donc vulnérable aux tentatives d'utilisation du système bancaire libanais pour blanchir le produit tiré illégalement des activités liées à la drogue. L'Organe invite donc à nouveau le Gouvernement à lever sa réserve concernant les dispositions de la Convention de 1988 relatives au blanchiment d'argent.